

ÉCOLE DE LA PETITE-GARE

QUATRIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

MARDI 21 MARS 2023

À la 4^e séance régulière du conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare tenue le **21 MARS 2023 à 19 h 00** à La Prairie, à laquelle sont présents :

Mmes Corina-Maria Zosim, Sandra Santa Ruiz, Patricia Girard et MM. Andrian Coltov, Medoune Mouhamad Seck et Éric Bonin tous membres parents formant quorum.

Mmes Annie Viveiros et Louise Bouthillette, représentantes du personnel enseignant;

Mme Chantal Marceau, représentante du service de garde;
Mme Sophie Mitchell, représentante du service de garde;

Mme Sophie Tougas, directrice de l'école;
Mme Julie Marceau, directrice adjointe de l'école.

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Tougas souhaite la bienvenue à tous.

2.0 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Le quorum est respecté. Mme Claire Sanfilippo est absente de la rencontre.

3.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bonin

QUE les membres du conseil adoptent l'ordre du jour du 21 mars 2023.
(C-É.22-23-903) – Adopté

5.0 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie Viveiros

La conférence la chasse aux mammoths est réservée. La conférence sera le 18 mai à 19 h au petit gymnase. Tous les parents seront invités via l'info-express du mois d'avril. Le personnel est également invité. Mme Patricia Girard demande s'il est possible d'avoir accès à la conférence en TEAMS en même temps et/ou avoir accès à

un enregistrement par la suite. Nous allons vérifier les possibilités avec la compagnie. Nous ferons un retour au conseil d'établissement du mois d'avril.

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal du 24 janvier 2023.
(C-É.22-23-904) – Adopté

6.0 RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE (À APPROUVER)

Mme Marceau présente les règles de vie. Elle mentionne tous les changements qui sont en jaune dans le document remis à l'avance aux membres du conseil d'établissement. Mme Marceau demande s'il y a des questions et il n'y en a pas.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sandra Santa Ruiz

QUE les membres du conseil approuvent les règles de vie de l'école
(C-É.22-23-905) – Approuvé

7.0 RÉSOLUTION DES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES (À ADOPTER)

Mme Tougas mentionne qu'elle devra ajouter un montant de 7 859 \$ à la colonne acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires puisque nous n'avons pas encore le montant. Mme Tougas présente toutes les mesures dédiées et protégées que l'école a à sa disposition. Mme Tougas demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Corina-Maria Zosim

QUE les membres du conseil adoptent les résolutions des mesures dédiées et protégées.
(C-É.22-23-906) – Adopté

8.0 CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (INFORMATION)

Présentation du calendrier scolaire 2023-2024. Mme Tougas présente les journées pédagogiques école et celle du bassin Nord. Mme Tougas demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

9.0 GRILLE-MATIÈRES (À APPROUVER)

La grille-matière reste exactement comme celle de l'an dernier. Il y aura peut-être un petit changement au niveau du préscolaire. Au lieu d'avoir 1 h 30 d'éducation physique, il y aura peut-être un 30 minutes en musique et une heure en éducation physique. Mme Tougas demande s'il y a des questions. Il n'y en a aucune.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bonin

QUE les membres du conseil approuvent la grille-matière 2023-2024.
(C-É.22-23-907) – Approuvé

10.0 PROJET ÉDUCATIF (DOCUMENT REMIS SUR PLACE)

Mme Tougas présente le tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR. Mme Tougas présente les objectifs choisis et elle mentionne qu'il faudra bientôt construire le plan d'action pour les atteindre. Mme Tougas mentionne qu'il y a des taux et ils sont là à titre indicatif afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation à l'école et voir si les moyens mis en place fonctionnent. Mme Tougas mentionne que nous allons poursuivre les prochaines étapes de la réalisation de notre projet éducatif et revenir présenter l'évolution des travaux. Dans notre projet

éducatif, nous allons tenir compte des élèves issus de l'immigration, des élèves à risque. Nous voulons nous assurer du bien-être de nos élèves. Nous aurons un objectif en lien avec le bien-être de ces derniers.

Mme Tougas mentionne tous les ajouts qui sont faits à même les ressources de l'école pour venir en aide aux élèves à risque. Mme Tougas mentionne comment les services sont répartis pour nos élèves afin d'aider le plus grand nombre. Il y aura aussi un objectif en littératie. Nous avons une décision à prendre au niveau de l'école soit au niveau de la littératie ou des mathématiques. Il y aura une reddition de compte pour la littératie et nous travaillerons en parallèle les mathématiques au niveau de la compétence à raisonner.

11.0 FONDS À DESTINATIONS SPÉCIALES (À APPROUVER)

Nous avons reçu plusieurs dons dernièrement.

Nous avons reçu un chèque de 2 000 \$ pour faire des collations santé de la part de la Caisse populaire Desjardins pour la classe de Mme Caroline Van Acker.

Nous avons reçu un chèque de 750 \$ du Club Optimiste pour l'achat de livres en 4^e année.

Nous avons reçu un chèque de 300 \$ du Club Optimiste pour l'achat de livres en anglais.

Nous avons reçu un chèque de 2 709 \$ du Club Optimiste pour faire des activités en lien avec la robotique en 6^e année.

Nous avons reçu un chèque de 250 \$ du Club Optimiste pour faire une chasse au trésor pour les élèves de la maternelle 4 ans.

Nous avons reçu un chèque de 225 \$ du Club Optimiste pour l'achat d'œufs fécondés pour les classes de 5^e année.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Medoune Mouhamad Seck

QUE les membres du conseil approuvent les résolutions à destinations spéciales.
(C-É.22-23-908) – Approuvé

12.0 PHOTO SCOLAIRE (PRÉSENTATION)

Cette année encore, nous allons travailler avec la compagnie Fotoplus. La photo sera le 12 septembre 2023. La photo de groupe sera comme celle de cette année, soit à l'horizontal.

13.0 INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE

13.1 Cahier des règles de fonctionnement du Service de garde (à approuver)

Mme Mitchell présente le cahier de règlements et mentionne les changements qui sont apportés pour l'an prochain. Ils ont été mis en jaune. Il y a une discussion concernant la circulation aux abords de l'école. Malgré les avertissements, les règles ne sont pas respectées. Suggestion: prendre des photos des plaques des autos et l'envoyer aux policiers afin qu'il y ait un suivi. Il faudrait aviser les parents de cette procédure dans l'info-express. Mme Tougas mentionne qu'elle va communiquer avec le service de police afin de voir si nous pouvons faire cela. Mme Sophie Mitchell parle de la nouvelle application Hop hop qui sera utilisée dans l'école pour les éducatrices. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour les parents. Le téléphone cellulaire reste pour faire préparer votre enfant 15 minutes à l'avance. Mme Sophie Mitchell demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Le volet financier va venir sous peu. Nous n'allons pas ouvrir lors des journées pédagogiques du début d'année puisque lorsque nous avons ouvert, il y a 2 ans,

nous sommes arrivés déficitaire. La première journée du service de garde sera le 31 août 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Patricia Girard

QUE les membres du conseil approuvent les règles de fonctionnement du service de garde.

(C-É.22-23-909) – Approuvé

13.2 Journées pédagogiques : Mme Chantal Marceau présente la planification des journées pédagogiques prévues pour l'année prochaine. Nous avons voulu organiser des activités variées afin de toucher tous les intérêts. Nous avons aussi voulu faire un équilibre entre les journées sur place et en sortie. Nous avons une bonne idée des coûts pour l'an prochain, mais il pourrait y avoir des variations selon le coût de la vie. Il y a eu une hausse des coûts au niveau du transport. Mme Zosim est agréablement surprise des prix. Ils sont très bons.

13.3 Départ des enfants sur l'heure du midi : Il y a eu un message dernièrement afin de rappeler cette règle puisque nous constatons un relâchement à ce niveau. Aucun élève n'est parti seul de l'école. Nous voulions simplement rappeler la règle puisqu'il y avait beaucoup de demandes. La formulation du courriel pouvait porter à confusion.

13.4 Conditions médicales des enfants en journée pédagogique : Mme Santa demande ce qui se passe lorsqu'un élève se blesse dans la cour d'école ou dans l'école? Il faut tout d'abord que l'élève nous le mentionne pour que nous puissions faire le suivi. Dès que nous le savons, nous contactons les parents pour les aviser de la situation. Nous ne prenons jamais de décision pour les parents. Nous n'avons pas d'expertise à ce niveau. En pédagogique, nous avons toujours une liste des élèves ayant des conditions particulières et nous faisons le suivi. Lorsqu'il y a une situation particulière, nous appelons les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. Tout le personnel du service de garde a une formation de premiers soins. Nous avons aussi un formulaire que nous remettons aux parents lorsqu'il y a un coup à la tête. Suggestion : faire un mot déjà fait pour aviser les parents des plus jeunes afin que les parents soient avisés du fait qu'ils ont eu un bob dans la journée.

14.0 MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Mme Girard mentionne que la soirée bénévole sera le 19 avril au centre Roméo-Patenaude. Les bénévoles auront un repas personnalisé avec une chandelle personnalisée. Il y aura aussi La vie en douceur qui préparera des friandises. La suggestion pour l'an prochain serait que le bénévole de l'année puisse amener un invité avec lui.

Il y aura des formations offertes aux parents concernant l'identité des genres.

15.0 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16.0 AUTRES SUJETS :

Tour du silence : Les élèves de 4^e à 6^e année, ainsi que la classe de Mme Louise feront le tour du silence. Les parents seront avisés prochainement et devront signer un formulaire de consentement. Les élèves recevront une petite clochette à mettre sur leur bicyclette et des bandes réfléchissantes. Nous allons demander de l'aide aux parents afin d'avoir des bénévoles. Nous aurons également une escorte policière. Nous nous dirigerons au parc Lucie. F. Roussel pour faire une minute de silence avec l'école Émilie-Gamelin.

17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée 20 h 33.

Patricia Girard
Présidente

Sophie Tougas
Directrice